

Sur l'antisémitisme de Maurice Barrès (2). De l'affaire Dreyfus au revirement des *Diverses Familles spirituelles de la France*

Michel Leymarie

DANS ARCHIVES JUIVES 2020/2 Vol. 53 , PAGES 4 À 29
ÉDITIONS PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

ISSN 0003-9837

ISBN 9782130823001

DOI 10.3917/aj1.532.0004

Date de mise en ligne : 16/10/2020

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-archives-juives-2020-2-page-4?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Sur l'antisémitisme de Maurice Barrès (2). De l'affaire Dreyfus au revirement des *Diverses Familles spirituelles de la France*

MICHEL LEYMARIE

Maurice Barrès, journaliste et romancier au talent vite reconnu par Paul Bourget ou Anatole France, est aussi depuis ses premières œuvres un maître à penser pour des jeunes gens lettrés¹. À *La Revue blanche* des frères Natanson, il compte, entre autres fervents, Ernest La Jeunesse, un jeune juif condisciple de Nancy, ou le critique littéraire Léon Blum. Jusqu'à l'éclatement de l'affaire Dreyfus, ses admirateurs ne relèvent guère son antisémitisme de plume ou électoraliste. Après la publication du recueil *Du Sang, de la Volupté et de la Mort* (1894), Blum souhaite qu'on ne juge pas le romancier seulement à l'aune de son engagement politique et voit en lui « le plus maître écrivain de langue française² ».

L'antisémitisme qu'il exprime, on l'a vu, n'a pas de fondement religieux³. Pour lui, cette passion triste est avec l'antiparlementarisme un des moyens de fédérer les mécontentements lors de sa campagne xénophobe de 1889. Député se disant anticapitaliste, il n'a plus de siège en 1893 ; occultant les questions sociales par un antisémitisme qui serait d'abord une revendication contre les inégalités, il continue à célébrer « l'union de l'idée socialiste et de l'idée nationaliste » ou à lier « la question juive » et « la question nationale »⁴. En 1897-1898, le « socialisme nationaliste » de cet autoproclamé « antisémite de gauche » a fait long feu. L'auteur de *L'Ennemi des lois* est désormais considéré comme un nationaliste conservateur.

Barrès – qui n'est pas Gobineau – peine à construire dans *Scènes et doctrines du nationalisme* (1902) un système cohérent autour de quelques thèmes : déterminisme, anti-individualisme, anti-intellectualisme, antirationalisme, relativisme, antiparlementarisme, hantise de la décadence, défense de l'armée, xénophobie... Son racisme n'est pas

fondé sur un déterminisme biologique ou sur des caractères spécifiques mais sur un ethnicisme culturel et politique⁵. Il opposait en 1895 la « race » de Dreyfus et « notre admirable race », mais peut écrire en 1899 : « Il n'y a pas à parler de races chez nous, mais il y a des variétés provinciales. Il y a aussi la nation française », et noter en 1903 : « les peuples sont des produits de l'histoire, [...] des produits sociaux⁶ ». Désireux de fonder les assises de la France sur « la sensibilité⁷ », établissant une opposition tranchée entre les « autochtones » et les autres⁸, il reste vague dans ses formulations⁹ et ne peut définir ce que serait selon lui une identité nationale. L'appartenance à la nation serait une affaire de « racines ». Elle exclurait de ce fait tous ceux qui ne sont pas des « descendants », donc les juifs et les étrangers qui, appartenant à des « races » différentes, ne pourraient faire partie de la communauté nationale : « Les Juifs n'ont pas de patrie au sens où nous l'entendons. Pour nous, la patrie, c'est le sol et les ancêtres, c'est la terre et les morts¹⁰. » Il faut ici prêter attention au terme de *race* qui, chez Barrès et ses contemporains, est longtemps polysémique ; il peut signifier l'appartenance à un peuple, à une nation entendue comme une communauté de citoyens, aussi bien que l'énoncé d'une exclusion raciste¹¹.

Trois critiques de Léon Blum sur Les Déracinés Barrès, hanté par la décadence d'une France qu'il estime « dissociée et décérébrée¹² », publie à l'automne 1897 *Les Déracinés*, qui accuse l'éducation républicaine de couper des adolescents lorrains de « leur lien social naturel¹³ » et de supprimer chez eux « la conscience nationale ». Dans la *Revue blanche*, Blum ne consacre pas moins de trois articles au roman. Le 15 novembre 1897, malgré quelques réserves, il salue un chef-d'œuvre qui sera « sans doute l'ouvrage le plus important de la littérature française depuis vingt-cinq ans » et ne voit pas « en France d'homme vivant qui ait exercé, par la littérature, une action égale ou comparable¹⁴ ».

Dans le deuxième article, en janvier 1898, Blum prête sa voix à Goethe, qui se définit comme « un déraciné ». Le « livre considérable », au style « classique et neuf », vaut par « une puissance de construction, une force d'observation et d'analyse dignes d'un véritable philosophe social ». Le critique conteste alors plus vivement la thèse de l'enracinement et met en cause les inégalités sociales. Tandis que Barrès veut prouver que chacun doit rester assigné à sa place, Blum pense que le monde doit changer. Pour celui-ci, « le traditionalisme n'est même plus une solution provisoire et incomplète¹⁵ ».

En 1901, la publication en volume des *Nouvelles conversations de Goethe avec Eckermann* durcit le ton. Pour Blum la conclusion du roman est que « notre état social est illogique et contradictoire », et que « tandis que le riche prospère, le pauvre meurt¹⁶ ». Avec vivacité, il affirme que Barrès, bon gré, mal gré, servira « à des fins politiques » : « Vous êtes déjà un aristocrate. Vous deviendrez, comme Bourget, un censitaire et un agrarien. [...] Vous sacrifierez tout à une bonne police¹⁷. » La seule critique littéraire a fait place à une critique politique : entre 1897 et 1901, l’Affaire a connu son paroxysme et éclairci les positions.

L’affaire Dreyfus Dès novembre 1897, l’Affaire est de nouveau présente dans la vie publique¹⁸, le camp des dreyfusards s’étoffe et se répand le nom du véritable traître, Esterhazy, protégé par l’état-major. La communauté juive, assimilée et légaliste, prise au dépourvu par les attaques qui font d’elle des étrangers, garde souvent le silence¹⁹. Plus tard, Léon Blum rappelle que les milieux juifs, bourgeois ou intellectuels, qu’il fréquentait acceptaient la condamnation comme « définitive et juste », ne voulant pas qu’on puisse « imputer leur attitude à une distinction ou à une solidarité de race [...] et] surtout, en se portant à la défense d’un autre Juif, fournir un aliment à la passion antisémite qui sévissait alors avec une intensité très appréciable²⁰ ». Dans *Le Journal* du 20 novembre 1897, Barrès estime qu’« à côté de l’acte plein et conscient qu’on a lieu d’attribuer à Dreyfus, il y a des actes aussi graves dans leurs conséquences » et redit sa foi dans l’armée. Le 2 décembre, Maurras juge la situation « bizarre et révolutionnaire » et écrit à Barrès : « Le parti de Dreyfus mériterait qu’on le fusillât tout entier comme insurgé. Voilà une affaire essentiellement nationale. Qui y paraît au premier plan ? Des anarchistes cosmopolites, des socialistes antipatriotes, des juifs, de protestants de Danemark et de Suisse²¹. » Le 4, Méline, président du Conseil, affirme : « Il n’y a pas en ce moment et il ne peut y avoir d’affaire Dreyfus²². » Ce même jour, Barrès tient des propos d’une extrême violence : « Rejeté par l’unanimité des Français, il [Dreyfus] devait attendre sa fin dans un îlot décrié, comme un excrément derrière une haie. Un chien peut supporter de retourner à son vomissement, mais la France à revenir sur Dreyfus s’empoisonne²³. »

Au nom de l’unité française qui serait en jeu, il confirme son refus de voir repris le dossier. Il précise que « sur le cas Dreyfus lui-même, personne ne sait rien. C’est un tapage dans l’obscurité ». À la fin de 1897, il paraît hésiter, invite le gouvernement à dire si l’accusé est ou

non coupable, « et puis, après cela, le silence ». Blum, confiant, vient lui demander de signer une adresse qui, « sans toucher au fond de l'affaire », rend seulement hommage au courage de Zola, déjà pleinement engagé. Le romancier demande à réfléchir puis, ne voyant pas « de vérité prouvée », il prend parti et répond courant décembre : « Je ne suis pas avec ceux qui croient à l'innocence de Dreyfus et qui insultent les “patriotards”, les “exploiteurs du patriotisme”, les “culottes de peau”, etc., etc. Je suis, s'il faut qu'il n'y ait que deux camps, dans le camp opposé. [...] J'aime mieux me tromper avec les principaux éléments nationaux qu'avec deux notables du Sénat [Scheurer-Kestner] et des Lettres [Zola]²⁴. »

Croit-il vraiment Dreyfus coupable ou, antidreyfusard cynique²⁵, n'a-t-il pas déjà choisi non la justice mais la défense de l'armée, la « préservation sociale » et la solidarité avec son milieu ? Telle est l'hypothèse formulée par Lyautey, Gide et Blum²⁶. Celui-ci dira le drame personnel que représente ce choix du romancier : « Dans le doute, c'est l'instinct national qu'il choisirait pour point de ralliement. [...] Désormais il optait ; il optait du même coup entre son public préféré d'écrivain et ses compagnons de lutte politique²⁷. » Par son affirmation de valeurs et d'intérêts dits « nationaux », il se place à la tête d'un nationalisme fermé, antisémite.

Le 10 janvier 1898, Esterhazy, est acquitté par le Conseil de Guerre²⁸. Le 13, Zola relance l'Affaire en publiant dans *L'Aurore* son fameux article *J'Accuse*. L'initiative individuelle du romancier est suivie par la « protestation » collective, dans *L'Aurore* et *Le Siècle*, d'écrivains, artistes, journalistes, savants qui demandent la révision du procès. Le 18, Clemenceau rappelle « qu'on a cru dans certains milieux populaires pouvoir tirer parti de l'antisémitisme contre les hautes puissances financières » ; le 23, il salue la « pacifique révolte de l'esprit français » de « tous ces *intellectuels* venus de tous les coins de l'horizon, qui se groupent sur une idée et s'y tiennent inébranlables²⁹ ». L'homme de lettres devient un *intellectuel*³⁰. Clemenceau donne un sens nouveau à un terme déjà employé et marque les regroupements qu'opère l'Affaire : les antidreyfusards jugent supérieures la défense de l'armée et des valeurs d'ordre et s'opposent à la révision du procès de 1894 ; les partisans de la révision mettent au cœur de leur engagement l'établissement des faits, le libre exercice de l'esprit critique et la justice.

« *La protestation des intellectuels !* », Le Journal, 1^{er} février 1898

L'amplification de la mobilisation dreyfusarde fait réagir Barrès, qui s'engage « du côté de ceux qui ne considèrent pas que l'important soit

de connaître la vérité » et de « chercher la justice », comme le résumera François Mauriac³¹. Il dit à Maurras être prêt pour les articles suivants à se rabattre sur *La Libre Parole* »³²... Le 1^{er} février 1898 paraît dans *Le Journal* « La protestation des intellectuels ! », moquant les pétitionnaires, « demi-intellectuels », « aristocrates de la pensée [qui] tiennent à affirmer qu'ils ne pensent pas comme la vile foule », « prétendus intellectuels [qui] sont un déchet fatal dans l'effort tenté par la société pour créer une élite ». De « cette obscure *élite des intellectuels* », le journaliste détache le nom de quelques soutiens de la révision. Le coup le plus rude est porté à Zola qui, « parce que son père et la série de ses ancêtres sont des Vénitiens [...], pense peut-être en Vénitien ». Candidat rejeté par l'Académie française, « il n'est pas adapté à notre milieu ; il pense différemment de nous » et *La Débâcle* a « profondément froissé le monde militaire ». Les signataires juifs ne sont pas épargnés : « En se solidarissant avec l'ex-capitaine Dreyfus, ils commettent une faute de portée incalculable. » L'article se conclut ainsi : « Au résumé, les juifs et les protestants mis à part, la liste dite des intellectuels est faite d'une majorité de nigauds et puis d'étrangers, – et enfin de quelques bons Français comme Anatole France et comme certains jeunes socialistes [...]. Tout concorde pour substituer au procès Dreyfus le procès du régime. »

L'article est repris dans *Scènes et Doctrines* sous le titre général « Les intellectuels ou logiciens de l'absolu » – sans point d'exclamation. Est modifiée et amplifiée la matière initiale. Zola, regardé « à ses racines », « n'est pas un Français » et pense « en Vénitien déraciné ». Entre lui et Barrès, « il y a une frontière » : les Alpes³³. L'opposition est double : esthétique car Barrès est hostile au naturalisme, et politique car Zola, naguère antiboulangiste, est maintenant dreyfusard. Puis, le journaliste donne sa propre définition de l'intellectuel, « individu cultivé, mais sans mandat » : « Intellectuel : individu qui se persuade que la société doit se fonder sur la logique et qui méconnaît qu'elle repose en fait sur des nécessités antérieures et peut-être étrangères à la raison individuelle³⁴. » Le chapitre reprend ensuite les thèmes traités dans *Les Déracinés* : le kantisme, « morale d'État », prétend « régler l'homme universel, l'homme abstrait ». Cette dénonciation d'hommes qui jugeraient tout par l'abstrait s'inscrit dans la tradition contre-révolutionnaire de Louis de Bonald ou de Joseph de Maistre. Quelques années plus tard, Barrès oppose encore ceux qui, comme lui, écoutaient « la voix des morts », tandis que les dreyfusards, « société d'esprits critiques », « écoutaient les nomades, les étrangers, les bateleurs payés [et] refusaient de s'incliner devant les enseignements de la tradition, c'est-à-dire de la raison

collective »³⁵. Intellectuel anti-intellectualiste, relativiste et anti-universaliste³⁶, il considère toujours que l'intelligence est une « petite chose à la surface de nous-mêmes » et ne croit pas qu'existe en chacun de nous « une raison indépendante³⁷ ».

Les réactions

Les réponses à l'article du 1^{er} février 1898 sont immédiates : le jour-même, Jules Renard écrit à Barrès pour critiquer sa mauvaise foi et lui reprocher de n'avoir pas « écrit une seule fois, le mot justice ». Le 2, Blum lui écrit que son amitié est toujours assez forte pour résister au différend qui s'est creusé mais précise : « Je ne puis donc vous souhaiter qu'une chose, c'est de n'avoir jamais à regretter votre article d'hier. Ce qui a été jusqu'à ce jour *votre* public est mort pour vous. Je désire sincèrement que vous retrouviez quelque chose d'égal à ce que vous avez perdu³⁸. »

La déchirure, patente, n'est cependant pas une rupture³⁹. Barrès lui répond le 5 : « Nous servons d'autres maîtres », puis dans *Le Journal* du 8 février : « Notre première entente d'idées m'apparaît comme un malentendu ; nous n'étions pas de même physiologie⁴⁰. » Même si les relations épistolaires entre les deux hommes perdurent au-delà de l'Affaire, le critique devenu homme politique note : « Quelque chose était brisé, fini ; une des avenues de ma jeunesse était close⁴¹. » Le romancier n'est plus désormais un maître à penser pour lui ; l'admiration pour l'écrivain demeure, mais dès lors s'est creusé un fossé entre les deux hommes.

La lettre ouverte de Lucien Herr dans la Revue blanche

À l'article « La Protestation des intellectuels ! » répond la lettre ouverte « À M. Maurice Barrès » que publie Lucien Herr dans *La Revue blanche* du 15 février 1898 et qui marque la rupture d'une revue « notoirement amie » avec le romancier⁴². Celui-ci traitait les pétitionnaires dreyfusards de « demi-intellectuels », Herr se présente comme « l'un quelconque des intellectuels » signataires qui lui avaient été jusqu'alors indulgents « dans [ses] moindres tolérables fantaisies ». Cette lettre parfois ironique mais non sans une certaine émotion se place d'abord sur un plan rationnel et éthique. Elle révèle un mépris avéré de la justice, conteste « l'idée de la race et des sous-races dans la race » et la « métaphysique ethnique » qui nie que chaque homme résulte du croisement de nombreuses « races » fondues⁴³. Elle dénonce le « patriotisme provincial » du romancier, où se manifestent « la vieille tradition

chauvine de la province frontière », « l'exaltation barbare » et « la haine native de ce qui est autre ». Herr poursuit : « L'homme qui, en vous, hait les juifs, et hait les hommes d'outre-Vosges » n'est pas un homme du monde moderne et d'une volonté raisonnable, « maîtresse de ces instincts et tueuse de ces haines ». « Vous avez contre vous à la fois le vrai peuple et les hommes de volonté réfléchie, les déracinés. »

« *La Revue blanche* m'a envoyé un avis de séparation. Elle me renie », écrit aussitôt Barrès à Maurras, qui voit dans la *protestation* un « ramas de juifs, de huguenots et de néo-kantiens »⁴⁴. La position du romancier dans l'Affaire éloigne de lui nombre d'intellectuels bien au-delà de *La Revue blanche*. Elle constitue une fracture idéologique et politique⁴⁵.

Des procès de Zola à la souscription en faveur de la veuve du faussaire Henry

Le premier procès de Zola marque une nouvelle étape dans l'Affaire. Le 23 février 1898, l'écrivain est condamné à un an de prison et le gérant de *L'Aurore* condamné. Dans *Le Figaro* du 24, Barrès rapporte la joie de la foule après la sentence du tribunal à la fin du procès : « Ah ! si c'était la fin de cette affreuse guerre civile », soupire cet homme qui l'a amplement alimentée. Pourtant, le problème demeure pour lui de « refaire la conscience nationale »⁴⁶. La sentence du premier procès de Zola est cassée le 2 avril. « La canonisation de Zola est une ignoble leçon donnée solennellement en plein quartier Latin à la jeunesse française », déclare Barrès au *Gaulois* le 4 juin 1898. Le 18 juillet, une nouvelle fois condamné, le dreyfusard s'exile. Dans l'été, l'Affaire paraît close bien que Clemenceau poursuive la publication de ses articles dans *L'Aurore* et que Jaurès commence celle des *Preuves* dans *La Petite République*, bien que, aussi, de 1898 à 1904 une quarantaine de duels opposent dreyfusards et antidreyfusards⁴⁷.

Le lieutenant-colonel Henry, du service de contre-espionnage, avait fabriqué de fausses preuves accablant Dreyfus ; il est confondu par une expertise, est arrêté le 30 août et se tranche la gorge le lendemain. Godefroy Cavaignac, ministre de la Guerre, hostile à la révision du procès, démissionne le 3 septembre après la découverte du faux. Le 4 octobre, Barrès veut toujours lutter contre le « syndicat Dreyfus », composé de politiques, libéraux, antimilitaristes, qui contredisent « les passions héréditaires du pays » ou humilient l'armée. « Parmi nous se sont glissés un grand nombre de nouveaux Français (de races et de confessions diverses) que nous n'avons pas la force de nous assimiler, qui ne sont

peut-être pas assimilables ». Il dramatise la situation : « Avec une apparence de paix, la France est en guerre civile. » Le texte, repris dans *Scènes et Doctrines*, accentue le trait : les dreyfusards voudraient abolir la juridiction militaire ou détruire l'armée. Enfin, l'auteur « constate la puissance énorme de la nationalité juive qui menace de "chambardement" l'État français » en faisant d'un traître « un symbole » ; « des intrigants politiques ont ramassé ce petit juif comme une arme, comme un couteau dans la poussière »⁴⁸. En décembre 1898, Barrès suit à la Chambre la discussion sur l'antisémitisme⁴⁹ et se demande s'il est possible d'assimiler les juifs. « En tout cas leur formation spéciale nous invite à les mettre en observation. [...] L'État doit le faire, comme les particuliers. [...] Tout le monde est d'accord qu'il y a une question juive⁵⁰. » Le 9, il écrit qu'« au nom de la raison nationale, il ne fallait pas qu'il existât de question Dreyfus ». Il attend du conseil de guerre ou de la Cour de cassation un verdict qui fournirait une vérité qui ne sera *pas* « la vérité absolue, mais la vérité judiciaire »⁵¹.

Joseph Reinach ayant avancé l'hypothèse qu'Henry aurait été le complice d'Esterhazy, la veuve du colonel menace d'intenter un procès en diffamation. Le 14 décembre, Drumont ouvre à *La Libre Parole*, « moniteur officiel de l'antisémitisme⁵² », une souscription « pour la veuve et l'orphelin du colonel Henry contre le juif Reinach ». Barrès, qui cotise pour 50 francs, et Maurras, note Pierre Quillard, « représentent les Belles Lettres dans le camp des barbares⁵³ ». Paul Valéry juge ces listes « épatantes⁵⁴ ». Le 31 décembre 1898, en réponse à la création de la Ligue des droits de l'Homme est fondée, à côté de la Ligue des patriotes, la Ligue de la Patrie française qui regroupe l'*establishment* attaché à la défense de l'armée. Selon Barrès, membre de son bureau, elle doit se joindre « aux patriotes et aux antisémites dans le respect de l'armée et dans l'amour de la tradition nationale ». Il ajoute : « Le cas de Dreyfus, en lui-même, est insignifiant. Ce qui est grave, c'est qu'on l'a inventé et qu'on l'utilise pour servir des doctrines antimilitaires et internationalistes. » Le 20, il réitère sa conviction : « Il n'y a pas de vérité absolue. Il n'y a que des relatives⁵⁵. »

Félix Faure meurt le 16 février. Le 23, Déroulède, à la tête de quelques membres de la Ligue des patriotes, veut détourner vers l'Élysée les troupes qui reviennent des funérailles du président de la République et provoquer un soulèvement populaire. Le coup échoue lamentablement : Déroulède est arrêté ; Barrès, qui l'accompagne de loin, reste en retrait et n'est pas inquiété⁵⁶. Il est d'abord un écrivain,

note l'antisémite Jules Guérin : « Il était là plus comme historien, toujours intéressant à lire, que comme conspirateur ⁵⁷. »

Du procès de Rennes à l'amnistie

Le 3 juin 1899, quatre jours après l'acquittement de Déroulède, la condamnation de Dreyfus est cassée ; le capitaine est renvoyé devant le conseil de guerre à Rennes. Le 4 juillet, Barrès avance qu'il faut choisir non entre la vérité et l'injustice, mais entre Dreyfus et « les grands chefs ». Défendre le capitaine serait mettre en cause leur honneur, affaiblir « l'Arche sainte » et engager la vie de la nation ⁵⁸. Il prétend alors ne plus s'intéresser à une affaire qu'il juge confuse : « Le problème judiciaire, l'historiette Dreyfus n'a que l'intérêt grossier d'un roman-feuilleton ⁵⁹. » Le 8 août, peu après la formation du cabinet de « défense républicaine » de Pierre Waldeck-Rousseau, s'ouvre à Rennes le second procès de Dreyfus que Barrès suit pour *Le Journal*. Le premier jour, il s'excuse auprès de ses lecteurs de voir dans le capitaine dont le nom est « exécré » « une boule de chair vivante, disputée entre deux camps de joueurs » ⁶⁰ ; mais il ne manque pas de noter ensuite qu'Alfred et son frère Mathieu « affichent un type juif accentué ⁶¹ ». Le 19, il fait de Dreyfus « le déraciné » qui « se sent mal à l'aise dans la plate-bande qu'il occupe au milieu de notre vieux jardin français » et dont l'« instinct » « s'accorderait mieux des mœurs germaniques que françaises ». La visite qu'il fait à Combourg dans les pas de « la noble figure de Chateaubriand » lui permet de se détourner « du triste Dreyfus » et d'opposer aux racines françaises du premier la « race » du second. Le romancier reçoit à Rennes Jules Soury, dont il rapporte sans distance dans ses *Cahiers* le propos : l'Affaire est « l'éternelle lutte entre le sémitisme et l'aryen », « un Juif n'est jamais un traître, il n'est pas de notre nation, comment la trahirait-il ? Tous sont des traîtres ⁶² ». Les audiences suivantes et les plaidoiries lui donnent à penser la condamnation de Dreyfus certaine. Il avait entrepris, note Joseph Reinach, « par perversité, d'aider à la re-condamnation de Dreyfus qu'il savait innocent, et il n'était pas homme à lâcher la partie, tout en prenant ses précautions pour que les gens d'esprit ne le crussent pas dupe ⁶³ ». Jaurès commente dans *La Petite République* du 2 septembre 1899 : « Il faut avoir la force de lire du Maurice Barrès sans se dégoûter à jamais de la race humaine. » Pour l'édition de *Scènes et Doctrines* en 1902, Barrès ajoute quelques phrases, dont la dernière, terrible, durcit encore la position qu'il avait trois ans plus tôt : « Je n'ai pas besoin qu'on me dise pourquoi Dreyfus a trahi. En psychologie, il me suffit de savoir qu'il a trahi. [...] Que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race ⁶⁴. »

Le 9 septembre, sans que le général Mercier ait pu produire de pièce nouvelle, cinq jurés sur sept réitèrent le jugement de 1894. De nouveau reconnu coupable, avec « circonstances atténuantes », le capitaine est condamné à dix ans de détention. Barrès triomphe : « La justice et la France sont satisfaites », écrit-il dans *Le Journal* du 10 septembre⁶⁵. Engagé « délibérément du côté de ceux qui ne considèrent pas que l'important soit de connaître la vérité », désireux de « venger les vaincus du boulangisme »⁶⁶, il ne remet pas en cause ses affirmations initiales : l'état-major est innocent ; les « intellectuels », les « anarchistes de l'estrade », des « étrangers de l'intérieur et de l'extérieur » ont divisé la France. Dans l'Affaire, note quelques années plus tard Michel Arnauld, il se distingue « non comme un chef, mais comme le partisan le plus souple, le plus hardi, le plus savamment féroce⁶⁷ ».

Il considère toujours que le « pire crime » de Dreyfus ne serait pas d'avoir livré des documents mais « d'avoir servi pendant cinq ans à ébranler l'armée et la nation totale ». « Scellons un marbre mortuaire sur l'Affaire », conclut-il, « organisons le silence sur ce complot permanent de l'étranger. » Pourtant, il énonce ensuite cette phrase lourde de sens : « Conséquence terrible pour certains : la question de races est ouverte⁶⁸. » Le 19 septembre 1899, le président Loubet signe le décret de grâce. La fin de l'année marque la défaite politique du nationalisme antidreyfusard. Avec le vote de la loi d'amnistie le 24 décembre 1900, l'Affaire semble cette fois prendre officiellement fin⁶⁹.

Belle âme, Barrès fait ensuite de l'affaire Dreyfus un des « tumultes français », comme le boulangisme ou Panama⁷⁰. Il en appelle à un dépassement vers un idéal commun : « Il faudrait incorporer dreyfusisme et antidreyfusisme dans un type supérieur, [...] sauver ce qu'il y a de chevaleresque chez l'antidreyfusien de bonne foi ». Mais en 1901, il note qu'il faut « appeler les dreyfusards, des “ rebelles ” » et juge que la tâche de l'antisémitisme « semble d'acclimater les traditionalistes aux conditions de la société moderne⁷¹ ». En 1903, il considère toujours que « dans l'affaire Dreyfus, Dreyfus ne fut qu'un prétexte⁷² ». Dans ses *Cahiers* comme dans ses romans, avant comme après l'acmé de l'Affaire, l'antisémitisme de Barrès est patent⁷³.

Barrès député (1906-1914) : Dreyfus, Zola et « la race française »

Barrès contre « l'élévation » de Dreyfus

De 1893 à 1906, Barrès connaît plusieurs revers électoraux. S'il a échoué dans le 4^e arrondissement à Paris en 1903, c'est parce que son

adversaire aurait fait voter les morts et bénéficié d'une « clientèle disciplinée : 1 500 israélites et 1 500 maçons limousins ». Très affecté, il commente : « Eh bien, ça n'a pas marché ; j'ai été du baptême du nationalisme, je suis de son enterrement⁷⁴. » 1906 est pour lui une année faste : il est élu à l'Académie française et devient un notable des Lettres. « Candidat de l'Anti-bloc contre le Bloc⁷⁵ », autrement dit candidat de l'opposition dans une circonscription acquise aux droites, il l'emporte dès le premier tour le 6 mai dans le 1^{er} arrondissement, dont il va rester député jusqu'à la fin de sa vie. Naguère polémiste passionné, il use peu de la tribune à la Chambre et se montre parfois – mais pas toujours – plus modéré qu'il ne le fut. En octobre 1906, Clemenceau, un de ses vieux ennemis, devient président du Conseil, ministre de l'Intérieur ; le romancier refuse de voter la confiance au cabinet d'un des anciens défenseurs de Dreyfus.

Malgré la grâce accordée au capitaine en 1899 et le vote de la loi d'amnistie en 1900, l'Affaire demeure toujours un clivage de la vie politique française. En 1906, le capitaine n'est pas réhabilité. Un arrêt de la Cour de Cassation casse sans renvoi le 12 juillet le jugement prononcé par le conseil de guerre. Le 13 sont présentés à la Chambre deux projets pour réintégrer et promouvoir Dreyfus et le lieutenant-colonel Picquart. Dans ce qu'il nomme « l'élévation » du capitaine, Barrès voit une nouvelle leçon de relativisme : « Dreyfus a été le traître pendant douze ans par une vérité judiciaire. Depuis vingt-quatre heures, par une nouvelle vérité judiciaire, il est l'innocent⁷⁶. » Avec 41 autres députés, il se borne à voter contre le projet de loi, adopté sans débat. Et quand sont demandées des sanctions contre les officiers coupables d'avoir fait condamner et déporter un innocent, il estime que l'instruction de la Cour de cassation a été « sinon faussée du moins incomplète » et que les chefs militaires ont été de bonne foi, en particulier son ami le général Mercier ; toujours antidreyfusard, il dit refuser de s'associer à un « système de représailles » contre les conseils de guerre et l'armée. Cependant il confie sans illusion à ses *Cahiers* : « Une fois encore, je 'rends les honneurs' à la mort de mon parti⁷⁷ », Maurras, lui, ne désarme pas et félicite Barrès d'avoir « dit et fait ce qu'il fallait » : « N'est-ce pas que la pompe de la cérémonie, la violence des haines, montrent bien à quel point nous avons raison et combien cette affaire était et *est* vitale pour nous ? À bas les Juifs ! À bas les Juifs⁷⁸ ! » Le 20 décembre 1906, intervenant sur le projet sur la Séparation, le romancier s'attire les exclamations ironiques de la gauche quand il déclare : « Moi qui ne siège pas à l'extrême droite de cette Assemblée... ». Avant le vote final, il explique

que c'est par patriotisme qu'il se « range parmi les défenseurs du catholicisme »⁷⁹.

19 mars 1908 : Zola au Panthéon

Après la promulgation d'une loi le 15 décembre 1906 doit être votée une demande de crédit pour la translation des cendres de Zola que Clemenceau, président du Conseil, veut faire entrer au Panthéon. Honorer la mémoire du romancier, c'est faire resurgir l'affaire Dreyfus. Barrès ne peut manquer de se manifester en cette occasion avant même le débat : à la Chambre il ne parlera pas, écrit-il, de l'œuvre d'« un dégoûtant », d'un pornographe qui « a failli donner le signal de la déchéance de notre magistrature littéraire universelle »⁸⁰. Lorsque le projet de loi vient à l'ordre du jour de la Chambre le 19 mars 1908⁸¹, l'antidreyfusard déclare d'emblée à la tribune, non sans humour : « On nous demande 35 000 francs pour porter Zola au Panthéon. Je crois que nous n'aurons jamais une meilleure occasion de faire des économies. » Contrairement à ce qu'il annonçait, il se place sur le terrain littéraire et juge que la cérémonie projetée serait une approbation officielle des œuvres de Zola ainsi qu'une faute politique et sociale, de surcroît dommageable pour l'image du pays à l'étranger. Habile, il avance que c'est « en dépit de son œuvre, à cause d'un seul article », *J'Accuse*, que la majorité veut panthéoniser son auteur. Jaurès n'est pas dupe et réplique que Barrès essaye de « séparer le grand ouvrier des lettres et le grand citoyen », « combattant énergique » qui « a réuni l'art et la vie dans la passion de la vérité », avant de poursuivre : « La gloire de Zola, son honneur, c'est de n'avoir pas conçu l'art à la façon de M. Barrès, comme une sorte d'étang mélancolique et trouble, mais comme un grand fleuve qui emporte avec lui tous les mélanges de la vie, toutes les audaces de la réalité⁸². »

La discussion close, la Chambre adopte le projet par 356 voix contre 164, dont celle de Barrès. Le 27 mars, avec quelques nationalistes, il participe salle Wagram à une réunion de la Patrie française sur le thème : « Une honte nationale, Zola au Panthéon ». La veille du transfert des cendres, effectué le 4 juin 1908, il dénonce encore la « brutale apothéose » que l'on veut imposer : « une sorte de messe noire sera dite sur le cercueil du métèque », la cérémonie est « une suprême fusée de la peste dreyfusarde »⁸³.

Le débat sur la peine de mort. « La race française »

L'affaire Dreyfus et, avec elle, l'antisémitisme du romancier refont surface à l'occasion du débat sur la peine capitale. Armand Fallières,

président de la République, est opposé à la peine de mort, contrairement à une bonne part de l'opinion publique⁸⁴. Le 3 juillet 1908, Aristide Briand, Garde des Sceaux, soumet aux députés un projet de loi relatif à son abolition. Dans la discussion générale, Joseph Reinach constate qu'elle n'a pas de valeur d'exemplarité ou d'intimidation et propose de lui substituer une peine d'internement perpétuel. Pour lui, la première raison des crimes réside dans l'alcoolisme, « fléau destructeur de la race ». Barrès l'interrompt alors et lui lance : « Ne parlez pas de la race ! ». Reinach réplique : « Je suis, en effet, de la race à laquelle appartenait la grande victime de l'erreur judiciaire [Dreyfus]. Et la différence entre vous et moi, monsieur Barrès, c'est qu'au mépris d'une impopularité passagère je défends les intérêts de la race française et que vous, vous en faites bon marché, préférant vous incliner devant les menaces des débitants d'absinthe et d'alcool ou des boutiquiers de cru. »

Quand Barrès revient à la charge – « Je ne m'étonne pas que M. Reinach défende les intérêts de sa race » –, il suscite les protestations des gauches et les applaudissements des droites. On note que si le terme de *juif* n'est employé par aucun des deux hommes, celui de *race* revêt une acception différente chez chacun d'eux. Le président Brisson clôt cette passe d'armes sous les applaudissements : « Ici, monsieur Barrès, nous ne connaissons pas de races. Il n'y a, dans cette Assemblée, que des représentants de la nation française et je ne permettrai ni à vous ni à personne de faire des différences à ce point de vue entre nos collègues⁸⁵. »

Le compte rendu, pudique, publié le 4 juillet au *Journal officiel*, ne rapporte pas la phrase prononcée de son siège par l'ancien mineur Jean Bouveri : « Monsieur Barrès, il a bien la gueule du juif ! », ce que font en revanche *L'Aurore* et *L'Humanité*. Le maire de Montceau-les-Mines et premier député socialiste de Saône-et-Loire, en réitérant la rumeur de l'ascendance juive du romancier, montre aussi que l'antisémitisme n'a pas disparu à gauche⁸⁶. Après la mise au point de Brisson, Barrès argumente : la suppression de la peine de mort ferait d'abord pâtir le « petit peuple », le criminel est « un membre pourri » qu'il faut séparer de la société. C'est « par amour de la santé sociale » qu'il demande le maintien de la peine capitale. À Jaurès qui s'étonne de voir des chrétiens approuver ce discours, Barrès répond que le travail des législateurs se fait sur un autre plan que celui de la religion. Il rappelle que Clemenceau et lui avaient assisté à l'exécution en mai 1894 de l'anarchiste Émile Henry. Le premier en avait retiré une « impression de dégoût et d'horreur » et ne cessera d'éprouver une répulsion morale et physique devant

un « spectacle intolérable ». Le second affirme avoir lui aussi horreur du sang versé et, sarcastique, déclare : « le président du Conseil a bien fait d'abandonner sa carrière médicale qui aurait pu l'amener à des opérations chirurgicales⁸⁷. » La discussion reprend le 18 novembre 1908. Jaurès montre en quoi la peine de mort est contraire à l'esprit du christianisme et de la Révolution : les partisans de son maintien veulent faire peser « un dogme de fatalité » sur leurs adversaires et prolonger « une politique d'exclusion et de brutalité ». Le débat s'achève le 3 décembre par la défaite des abolitionnistes, battus par 330 voix contre 201.

Un revirement : Les Diverses Familles spirituelles de la France

Dès le début de la Grande Guerre, celui qui avait été l'une des figures de proue de l'antidreyfusisme se fait le chantre de l'Union sacrée. Il délaisse son œuvre personnelle – qui ne se réduit pas, loin s'en faut, à son antisémitisme – et donne presque chaque jour un article à *L'Écho de Paris*. Proche des pouvoirs politiques et militaires en place, il veut occuper ce qu'il appelle « le ministère de la parole⁸⁸ ». Il devient le centre d'une immense correspondance dont il se fait l'écho dans ses campagnes de presse qui connaissent un réel succès. Il s'assigne dès lors une fonction de médiateur, « une tâche d'excitateur patriotique⁸⁹ ». « Fidèle secrétaire de la France⁹⁰ », quand vacille l'union nationale après Verdun, il décide d'écrire « une histoire spirituelle des soldats de 1914⁹¹ » dans une série d'articles sur « les Diverses Familles spirituelles de la France », publiés dans *L'Écho de Paris* entre le 27 novembre 1916 et le 9 mars 1917. Ces articles, amendés, sont vite repris en volume.

En 1902, il écrivait : « Ce que j'ai d'un autre sang me fortifie dans ma répugnance au protestantisme (éducation séculaire différente de la mienne) et au judaïsme (race opposée à la mienne) », « les Juifs n'ont pas de patrie au sens où nous l'entendons »⁹². Selon lui alors, les étrangers, corps inassimilable, ne pourraient comprendre « notre tradition » qui « constitue précisément la nationalité »⁹³. Autrement dit, pour reprendre la formule d'Eugen Weber, « tradition et généalogie » manqueraient toujours aux Juifs⁹⁴. En 1916, Barrès inaugure une nouvelle phase de son nationalisme et choisit d'accentuer « le ton Union Sacrée en louant ce qui est digne de l'être chez les adversaires d'hier⁹⁵ ». Il donne dans ses *Cahiers* l'idée centrale du volume : « La France, un instant, s'est révélé comme une grande amitié » et reprend inlassablement cette idée : « Nous sommes des familles diverses, mais alliées parentes, où circule un même sang, et souvent nous avons dans l'âme, à notre insu, ce que nous contredisons dans les âmes voisines⁹⁶. »

Animé par la volonté de dépasser antagonismes et préjugés, il exalte le même héroïsme des diverses familles. Il veut montrer que tout a changé durant la guerre, à commencer par lui : « La guerre ne laisse rien en nous que nous refusions de réviser », écrit-il. « Cette guerre nous a révélé que nous avions au fond de l'être un principe commun. Nous avons reconnu que nous pouvions vivre en parfaite union quelles que fussent nos croyances ⁹⁷. » Ce catholique du dehors qui disait naguère que l'homme était « un animal religieux ⁹⁸ » voit la guerre « [ranimer] la vie spirituelle ⁹⁹ » et les Français se battre « en état religieux ». Dans un discours qui mêle ferveur patriotique et religieuse, il met souvent l'accent sur la notion de sacrifice, les combattants sont vus comme des héros ou des saints.

Les chapitres des *Diverses Familles* sont riches de lettres, récits et témoignages envoyés par les soldats, leurs familles et divers correspondants au romancier, qui en choisit et parfois oriente des extraits. Plus que pour les parties sur les catholiques, les protestants, les socialistes ou les traditionalistes, Barrès doit faire appel pour le chapitre sur les juifs à des informateurs. Parmi ceux-ci, Joseph Bédier, professeur au Collège de France, à qui il demande si un rabbin ou un syndicaliste ne pourraient pas fournir des textes ; le pasteur Émile Roberty, président du Conseil presbytéral de l'Église réformée, lui transmet des fragments de lettres adressées par Robert Hertz à sa femme ; Ferdinand Buisson propose des documents sur des israélites, des protestants, des socialistes morts au combat, « des exemplaires également beaux de toutes les croyances ». Samuel Rocheblave lui écrit : « Le rabbin Debré fait à votre intention sa cueillette. [...] Plus d'un israélite souffre encore du préjugé que votre travail contribuera à dissiper ¹⁰⁰. »

Dans ses articles des 11 et 15 décembre 1916, Barrès produit des exemples qui l'ont conduit à modifier sensiblement son jugement antérieur : des Français juifs meurent devant l'ennemi tout autant que les autres combattants ; ils ne sont donc pas des « étrangers ». Le journaliste, qui minore néanmoins le patriotisme des israélites en considérant leur engagement comme beaucoup plus intellectuel qu'instinctif ¹⁰¹, distingue trois types d'itinéraires juifs : celui des israélites assimilés, « fixés parmi nous depuis des générations et des siècles, [qui] sont membres du corps national ¹⁰² », qui voudraient confirmer leur identité française et s'en montrer « dignes », comme ce jeune homme de 18 ans qui lui écrit : « De tout mon être, je veux être français, mériter de l'être, prouver que je le suis ¹⁰³ ». Celui des Juifs immigrés et sionistes qui répondent,

comme Amédée Rothstein, à un appel lancé en yiddish. Celui des Juifs d'Algérie, sur lesquels il a peu de renseignements.

Deux anciens élèves de l'École normale supérieure, membres d'une élite intellectuelle et morts au combat retiennent particulièrement son attention : les sous-lieutenants Roger Cahen et Robert Hertz. Le premier, qui disait ne croire à aucun dogme, est tué le 23 février 1916. Le second, fils d'un Allemand, avait demandé à être muté à un poste exposé ; élève d'Émile Durkheim et de Marcel Mauss, promis à une carrière prometteuse d'anthropologue¹⁰⁴, il meurt à 34 ans le 13 avril 1915. Hertz donnait trois raisons à son engagement patriotique : « comme juif », pour « donner un peu plus que [son] dû » ; par sa mort il procurerait à son fils « de bonnes et vraies lettres de grande naturalisation ». « Comme socialiste », par désir de servir la communauté. « Comme sociologue et rationaliste », car « la seule pensée du salut commun » peut « soutenir le don de chaque individu, jusqu'au complet sacrifice de soi »¹⁰⁵. Il voulait « être Français, mériter de l'être¹⁰⁶ », souligne Barrès : « se connaissant comme un adopté, il veut se conduire de manière à mériter son adoption¹⁰⁷ ».

Les lettres de Hertz à sa femme montrent bien son consentement, son acquiescement à une « religion de la guerre », « interruption de la vie profane », « reclassement de toutes nos valeurs »¹⁰⁸. Le sous-lieutenant, malgré certaines réserves et son agacement d'un journaliste qui « fait parfois trop de littérature », « adhère de tout cœur à ce qu'il dit de la refonte morale de notre pays après la guerre »¹⁰⁹. « Il y a des développements sur la régénération de la France qui sentent le Barrès », commente Durkheim¹¹⁰. Son vocabulaire à la tonalité religieuse fait écho à celui du romancier. Ainsi, quand il applique la notion de « peuple élu » à la France ou quand, peu avant sa mort, il se dit prêt au « complet sacrifice de soi »¹¹¹. Que ses lettres manifestent une tension croissante et une exaltation certaine est incontestable. Mais leur présentation et les commentaires dans *Les Diverses Familles* donnent à Alice Hertz le sentiment d'avoir été trahie et d'avoir « fourni des armes antisémites à Barrès¹¹² ».

Tel n'est pourtant pas le sentiment de nombreux lecteurs qui témoignent de l'effet produit par le chapitre. Louise Schwob écrit ainsi au romancier que, se sentant « à la fois si française et si israélite », elle admirait l'écrivain mais réprouvait sa haine antisémite d'avant-guerre. Puis, dans *L'Univers israélite* du 9 février 1917, elle souligne que comme il a vu que les Juifs savent « aussi bien mourir que tous les enfants de France », il a par ses articles, « lus par tous les Français avec une légitime

fierté et un patriotique orgueil », « fait œuvre de grand Français »¹¹³. Une étude des variantes et compléments apportés par l'auteur lors du passage des articles au livre montre son évolution et son souci d'éviter les stéréotypes dont il n'était pas averse¹¹⁴. Par exemple, dans l'*Écho de Paris* du 15 décembre 1916, le lieutenant Cahen « lève le nez vers le ciel... » ; dans la version définitive, il « lève les yeux au ciel ». Quand son secrétaire Jérôme Tharaud lui écrit le 16 décembre : « Je vous attends aux Juifs ! Quel dommage, sur ce point, qu'il existe l'*Union sacrée* ! Il y aurait à écrire sur la matière des choses graves et comiques ! », Barrès, cette fois, ne répond pas. Surtout, les appendices publiés par l'auteur dans l'édition en volume reproduisent des lettres qui confirment l'orientation désormais souhaitée par l'auteur.

Dans ses articles, Barrès avait négligé l'engagement de membres d'une bourgeoisie d'affaires restés attachés aux traditions religieuses tandis qu'il avait mis en évidence celle d'intellectuels déjudaïsés. Le sous-lieutenant Georges Lang, qui a connu Hertz et se définit comme sincèrement croyant, lui reproche de croire que « le Juif ne défend sa Patrie que par calcul ou reconnaissance » et de penser que « les Juifs sont des êtres à part », avec « une mentalité spéciale » ; « entre le "Nucingen" et le "Gobseck", il y a autre chose ! » Et il insiste sur le « sentiment instinctif du patriotisme »¹¹⁵. En appendice, Barrès publie plusieurs lettres : celle du capitaine Raoul Bloch, qui dit faire son devoir « comme Français et Juif », celles d'un sergent et d'un lieutenant « sincèrement croyant et attaché à [sa] religion », celle aussi d'un autre correspondant, le 23 février 1917 : « L'enquête de Maurice Barrès, si triste pour le judaïsme, est pour nous une occasion d'examen de conscience et de sérieux retour sur nous-mêmes, l'occasion de rechercher ce que notre religion est réellement pour nous. »

Ces ajouts « apportent mieux que des mises au point ; ils constituent des correctifs qui contredisent ce qu'on lit dans le volume », commente justement *L'Univers israélite*¹¹⁶ qui, dès les 22 et 29 décembre 1916, reproduit les deux articles sous le titre « Le Judaïsme français vu par M. Barrès¹¹⁷ ». Le 22 décembre 1916, le grand rabbin Maurice Liber (Alsaticus) salue cette « heureuse inspiration d'un haut talent » mais rappelle les écrits antérieurs du journaliste : « Et qui donc, Monsieur Barrès, fut responsable de ce doute, de ce désespoir ? Quelle misère, en vérité, pour ces Français israélites, de n'avoir pas été compris dès 1791 ? » Pourquoi, interroge ce périodique le 19 janvier 1917,

s'enquiert-il s'agissant des Juifs des rapports de la religion et de l'accomplissement des devoirs patriotiques ? Pourquoi ne reconnaît-il pas simplement que « si les “poilus” de France ont communiqué dans une religion, c'est dans celle de la patrie ? »

À la fin du chapitre sur les israélites est rapporté le récit, célèbre mais non authentifié, de la mort d'Abraham Bloch. Appelé le 29 août 1914 par un soldat catholique grièvement blessé qui le prend pour un prêtre catholique, le grand rabbin de Lyon, aumônier et brancardier, aurait présenté au mourant un crucifix avant d'être lui-même touché par un éclat d'obus et d'expirer dans les bras d'un jésuite, le Père Jamin¹¹⁸. Comme la légende du lieutenant Péricard criant : « Debout les morts », la mort du rabbin Bloch est un pieux mensonge, une image d'Épinal amplement popularisée, « élevée au niveau de mythe national et communautaire¹¹⁹ ». Plus loin, Barrès affirme que « sur les pentes du Calvaire de France, Israël est mêlé aux enfants du Christ¹²⁰ ». Et dans le dernier chapitre, il rapporte une autre anecdote : trois aumôniers, un prêtre catholique, un pasteur, et un rabbin, réunis devant des cadavres de soldats, ne sachant quelle est la religion de chacun, décident de les bénir tour à tour avant de serrer la main des survivants « qui n'étaient pas nécessairement des croyants ». Barrès qui espère voir perpétuée l'unanimité qu'est l'Union sacrée appelle pour « la France de demain l'étroite collaboration du prêtre, de l'officier et de l'instituteur »¹²¹. Preuve de ce changement : il témoigne sa sympathie au grand rabbin Nathan Netter en lui offrant, après la reconquête de Metz, un exemplaire des *Divers Familles*¹²².

Barrès n'est pas un antisémite occasionnel, comme l'attestent amplement ses engagements, ses relations, ses articles et ses romans. Son antisémitisme, qui doit sans doute à la peur et au refus de l'autre, est bien une composante centrale de son nationalisme, tentative de protection contre ce qu'il juge être des menaces extérieures et intérieures et, comme le montre Raoul Girardet, « mouvement de défense, repli, resserrement sur lui-même d'un corps blessé¹²³ ». Un Drumont ou un Guérin ne pouvaient se limiter qu'à l'invective ou à l'action violente. Lui, fort de son talent et de sa notoriété, contribue à constituer un arsenal dogmatique, à diffuser ce qu'Anatole Leroy-Beaulieu nomme *Les Doctrines de haine*¹²⁴.

Le romancier-journaliste, lecteur de Michelet et de Renan, en a longtemps oublié quelques-unes des leçons, négligeant ce qu'écrivait le premier, opposé à ceux qui exagèrent à l'époque moderne « l'élément fatal

de race », qui « fort et dominant aux temps barbares » est désormais secondaire ; l'historien met en évidence « le puissant *travail de soi sur soi*, où la France, par son progrès propre, va transformant tous ses éléments bruts. [...] La France a fait la France »¹²⁵. Quant à Renan, on sait qu'il a une conception double et dynamique de la nation, à la fois héritage et projet, passé commun et « volonté commune dans le présent », l'homme n'étant « esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion [...] ». Si Renan considère importants la possession en commun d'un legs de souvenirs et le culte des ancêtres, le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, le fameux plébiscite de tous les jours, n'en sont pas moins essentiels¹²⁶. Or de cette double définition, Barrès ne retient surtout que le premier terme¹²⁷ ; pour lui, l'appartenance à la nation n'est pas une affaire de choix individuel mais de déterminisme et de « racines », de tradition et d'inscription dans « la Terre et les Morts ». Aucune intégration, aucune assimilation des étrangers n'est possible. Sont exclus de « la même maison », – on l'a encore vu lors du procès de Rennes –, tous ceux qui ne sont des « descendants », en particulier les Juifs. Or, dès les premières lignes du chapitre sur les Juifs, il constate qu'« Israël », qui ne tient pas une patrie « toujours de ses aïeux », peut l'acquérir « par un acte de volonté » ; plus loin, il affirme que « des Israélites, nouvellement venus parmi nous », sont patriotes « par un acte de volonté, décision, choix de leur esprit », que « la patrie leur apparaît comme une association librement consentie¹²⁸ » et qu'ils savent, eux aussi, mourir pour elle par un patriotisme « tout spirituel ». Malgré les réserves que l'on doit faire sur plusieurs de ses commentaires, force est de constater chez lui un changement radical.

De façon surprenante, Barrès renoue ici avec Renan (une nation est « une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore¹²⁹ ») et avec ce que lui-même écrivait naguère dans un passage trop souvent négligé de *Scènes et doctrines*, en opposition à tout ce qu'il disait par ailleurs dans ce volume : « Il est inexact de parler au sens strict, d'une race française. Nous ne sommes point une race, mais une nation, c'est-à-dire une collectivité de formation politique¹³⁰. » En 1916, son nationalisme d'exclusion, malgré quelques rechutes, fait place à un patriotisme constructif, pluraliste, respectueux des différences religieuses, spirituelles et idéologiques : nous pouvons « vivre en parfaite union quelles que fussent nos croyances¹³¹ ». La nationalité n'est donc plus pour Barrès une donnée intangible ; elle est l'objet d'un choix.

NOTES

1. Jules Huret, *Enquête sur l'évolution littéraire*, Paris, Charpentier, 1891 ; *La Plume*, 1^{er} avril 1891.
2. Léon Blum, *La Revue blanche*, décembre 1894, p. 573 ; Paul-Henri Bourrelier, *La Revue blanche. Une génération dans l'engagement 1890-1905*, Fayard, 2007, p. 140-141, 604-605.
3. Voir : Michel Leymarie, « L'antisémitisme de Barrès (I) », *Archives juives. Revue d'histoire des Juifs de France*, n° 52/1, 1^{er} semestre 2019, p. 125-143.
4. Dans son discours devant le cercueil de Morès, le 19 juillet 1896, Maurice Barrès, *Scènes et Doctrines du nationalisme*, Paris, Juven, 1902, p. 327 ; *Le Courier de l'Est*, 10 avril 1898.
5. Pierre-André Taguieff (dir.), « Antisémitisme », *Dictionnaire historique et critique du racisme*, PUF, coll. « Quadrige », 2013, p. 88-102.
6. *Id.*, *Mes Cahiers* (désormais noté *MC*), printemps 1903, t. I, p. 112-113.
7. *Id.*, *MC*, après mai 1900, t. II, p. 177.
8. Marcel Détienné, « Des métamorphoses de l'autochtonie au temps de l'identité nationale », *Cités* 2009/1 (n° 37), p. 147-153.
9. Ainsi, dans *Les Amitiés françaises* (1903), il écrit : « On ne peut pas parler exactement d'idées innées, mais l'hérédité nous transmet une disposition physique à certaines affinités. », in Vital Rambaud (éd.), *Romans et voyages*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1994, noté désormais *RV*, t. 2, p. 142.
10. Maurice Barrès, *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 63.
11. Madeleine Rebérioux, « Le mot race au tournant du siècle », *Mots*, 1992, p. 53-58.
12. Maurice Barrès, *Les Déracinés*, in *RV*, t. 1, chap. IX, p. 616.
13. *Id.*, *RV*, t. 1, p. 513 et 557.
14. Léon Blum, *La Revue blanche*, 15 novembre 1897, p. 293-294. Centre d'histoire de Sciences po, Fonds Léon Blum, dit « de Moscou », inventaires 2 et 4 ; Léon-Maurice Barrès, *Correspondance inédite 1891-1919*, établie par Alice Bénard, DEA de Lettres modernes, université Paris IV Sorbonne, 2001.
15. Léon Blum, *La Revue blanche*, janvier-avril 1898, p. 25-28. L'article est daté du 22 novembre 1897.
16. *Id.*, *Nouvelles conversations de Goethe avec Eckermann, L'œuvre de Léon Blum*, t. I., Paris, Albin Michel, 1965, p. 221 (publié sans nom d'auteur).
17. Léon Blum, *Nouvelles conversations...*, *op. cit.*, p. 227 ; *Gide et Blum. Correspondance 1890-1950*, nouv. éd. augmentée par Pierre Lachasse, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2011, p. 69-72.
18. Joseph Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus, 1903-1929*, préf. de Pierre Vidal-Naquet, Laffont, coll. « Bouquins », rééd. 2006 ; Marcel Thomas, *L'Affaire Dreyfus*, Fayard, 1961 ; Vincent Duclert, *L'Affaire Dreyfus*, La Découverte, 1994 ; *Id.*, *Alfred Dreyfus, l'honneur d'un patriote*, Fayard, 2006 ; Philippe Oriol, *L'Histoire de l'affaire Dreyfus de 1894 à nos jours*, Les Belles Lettres, 2 vol., 2014.
19. Michaël R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, préf. de P. Vidal-Naquet, Bruxelles, Complexe, 1985, p. 325 ; Philippe E. Landau, *L'Opinion juive et l'affaire Dreyfus*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 34.

20. Léon Blum, *Souvenirs sur l’Affaire Paris*, Gallimard, coll. « Idées », [1935], rééd. 1981, p. 43.
21. Juifs et protestants, minoritaires et longtemps persécutés, républicains, ont des affinités sociales et religieuses. Voir : André Encrevé, in Pierre Birnbaum (dir.), *La France de l’affaire Dreyfus*, Paris, Gallimard, 1994, p. 457.
22. J.O., Chambre des députés, 5 décembre 1897, p. 2734-2735.
23. Maurice Barrès, « L’éducation nouvelle », *Le Journal*, 4 décembre 1897.
24. *Id.* à Léon Blum, décembre 1897, *loc. cit.*, p. 42 ; Émilien Carassus, « Maurice Barrès et Léon Blum », « Léon Blum avant Léon Blum : Les années littéraires 1892-1914 », *Cahiers Léon Blum*, n° 23-24-25, 1988 ; Ilan Greilsammer, *Blum*, Paris, Flammarion, 1996 ; Serge Berstein, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006, p. 52-59.
25. Bertrand Joly, « Les antidreyfusards croyaient-ils Dreyfus coupables ? », *Revue historique*, 590, avril-juin 1994, p. 401-437.
26. À Lyautey qui lui aurait reproché son attitude pendant l’Affaire, Barrès aurait répondu qu’il avait été « entraîné par sa carrière académique, par le poids de ses relations, de son milieu », Léon Werth, *Déposition. Journal de guerre 1940-1944*, 29 octobre 1942, Lucien Febvre éd., Paris, Viviane Hamy, 2000, p. 371. Gide rapporte à Amrouche que certains témoins, au moment de l’Affaire, racontaient « qu’il hésita beaucoup avant de se déclarer pour ou contre. Cela amena chez lui un état d’angoisse qui persista quelque temps, mais une fois qu’il s’était résolu, il s’entêta dans son sens », in Éric Marty (éd.), *André Gide. Entretiens André Gide – Jean Amrouche*, Paris, La Renaissance du Livre, 1998, p. 166. En 1935, dans ses *Souvenirs sur l’Affaire*, Blum avance qu’il croit alors que « Barrès ne se décida pas sans un pénible débat », Gallimard, coll. « Folio Histoire », 1981, p. 85.
27. Léon Blum, *Souvenirs sur l’Affaire*, *op. cit.*, p. 85-86.
28. Le jugement est accueilli par des cris de joie, Picquart et Mathieu Dreyfus sont insultés, Mathieu Dreyfus, *L’Affaire telle que je l’ai vécue*, Grasset, coll. « Les Cahiers rouges », nouv. éd. Philippe Oriol, 2017, p. 164.
29. Georges Clemenceau, « Le “syndicat” grandit », *L’Aurore*, 18 janvier 1898, « Sus aux juifs », *ibid.*, 19 janvier 1898 ; « À la dérive », *ibid.*, 23 janvier 1898.
30. Christophe Charle, *La Crise littéraire à l’époque du naturalisme. Roman, théâtre, politique. Essai d’histoire sociale des groupes et des genres littéraires*, Paris, PÉNS, 1979, p. 154.
31. François Mauriac, *Mémoires intérieurs, Œuvres autobiographiques*, François Durand éd., Gallimard, coll. « NRF », 1990, p. 466.
32. Maurice Barrès à Charles Maurras, fin janvier 1898, in Guy Dupré (éd.), *La République ou le roi. Correspondance inédite (1888-1923)*, commentée par Henri Massis, Paris, Plon, 1970, p. 167-168.
33. *Id.*, « Zola », *Scènes et Doctrines ...*, p. 40-45.
34. *Id.*, « Qu’est-ce qu’un intellectuel ? », *ibid.*, p. 41-45.
35. *Id.*, *MC*, été 1912, t. IX, p. 352-353.
36. *Id.*, *MC*, été 1898, t. II, p. 59. « Dans l’ordre des faits, ce que nous appelons le Droit et la Justice n’existent pas. »
37. *Id.*, *MC*, mai 1897, (daté de l’été 1896), t. I, p. 153.

38. Léon Blum à Maurice Barrès, BNF, fonds Barrès, NAF 28210.
39. Ilan Greilsammer, *op. cit.*, p. 134-129 ; Serge Berstein, *op. cit.*, p. 56-60.
40. Le texte est repris avec des modifications dans *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 13.
41. Léon Blum, *Souvenirs sur l’Affaire*, *op. cit.*, p. 85-86. En mai 1898, Jules Renard rapporte ce que lui a dit Blum : « L’attitude actuelle de Barrès [...] donne la peur de relire ce qu’il a fait », *Journal*, *op. cit.*, p. 531 ; en décembre, il invite le romancier à « renoncer à Déroulède, à ses pompes de pompier » et à revenir « aux intellectuels », *Le Cri de Paris*, 4 décembre 1898, cité par P.-H. Bourrelier, *op. cit.*, p. 638.
42. Lucien Herr, « À M. Maurice Barrès », *La Revue blanche*, 15 février 1898, p. 241-245.
43. Voir : Lucien Febvre et François Crouzet, in Denis et Élisabeth Crouzet (éd.), *Nous sommes des sang-mêlés. Manuel d’histoire de la civilisation française*, Paris, Albin Michel, 2012.
44. Maurice Barrès à Charles Maurras, 15 février 1898 ; Charles Maurras, février 1898, *La République ou le Roi*, *op. cit.*, p. 172.
45. Plusieurs fausses nouvelles se répandent sur l’identité juive de Barrès, qui dément avec véhémence.
46. Maurice Barrès, *MC*, février 1898, t. II, p. 157.
47. Laurent Tailhade puis Francis de Pressensé affrontent sans succès Barrès sur le pré. Jean Garrigues, « Des duels pour Dreyfus », in Michel Winock (dir.), *L’Affaire Dreyfus*, Seuil, coll. « Histoire », 1998, p. 133-137 ; Jean-Noël Jeanne-ney, *Le Duel. Une passion française 1789-1914*, Paris, Seuil, 2004, p. 68-69.
48. Maurice Barrès, *Le Journal*, 4 octobre 1898 ; *Id.*, *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 31-34.
49. Voir : Laurent Joly, « Antisémites et antisémitisme à la Chambre des députés sous la III^e République », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 2007/3 (n° 54-3), p. 63-90.
50. Maurice Barrès, *MC*, décembre 1898, t. II, p. 89.
51. *Id.*, *Le Journal*, 9 décembre 1898. Le texte paraît, modifié, dans *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.* p. 35-39.
52. Henri Dagan, *Enquête sur l’antisémitisme*, Paris, Stock, 1899, p. 89.
53. Pierre Quillard, *Le Monument Henry. Liste des souscripteurs classés méthodiquement et selon l’ordre alphabétique*, Paris, Stock, 1899, p. V, VIII et 131 ; Joseph Reinach, *Histoire de l’affaire Dreyfus*, *op. cit.*, p. 248-249 ; Stephen Wilson, « Le monument Henry : la structure de l’antisémitisme en France, 1889-1899 », *Annales ESC*, 1997, p. 265-291 ; Georges Bensoussan, *L’Idéologie du rejet : enquête sur le « monument Henry » ou archéologie du fantasme antisémite dans la France de la fin du XIX^e siècle*, Levallois-Perret, Many, 1993.
54. Paul Valéry à Pierre Louÿs, 15 décembre 1898, in Peter Fawcett et Pascal Mercier (éd.), *André Gide, Pierre Louÿs, Paul Valéry, Correspondances à trois voix 1888-1920*, NRF Gallimard, 2009, p. 871.
55. Maurice Barrès, *Le Journal*, 2 janvier et 20 janvier 1899.
56. Bertrand Joly, *Déroulède, l’inventeur du nationalisme français*, Paris, Perrin, 1998, p. 288-296.

57. Jules Guérin, *Les Trafiquants de l'antisémitisme. La maison Drumond [sic] and Co*, Paris, Juven, 1905, p. 212.
58. Voir : Philippe Oriol, *L'Histoire de l'affaire Dreyfus*, *op. cit.*, p. 868-906.
59. Maurice Barrès, *MC*, été 1899, t. II, p. 116.
60. *Id.*, *Le Journal*, 10 août 1899.
61. *Id.*, *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 139-142.
62. Jules Soury : « Je crois que le Juif est une race ; bien plus une espèce... Je crois vraiment que le Juif est né d'un anthropoïde spécial comme le noir, le jaune, le peau rouge », in Maurice Barrès, *MC*, août 1899, t. II, p. 119.
63. Joseph Reinach, *op. cit.*, t. II, p. 612-613.
64. *Id.*, *Le Journal* 19 août 1899 ; *Id.*, *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 152.
65. Où il fait preuve d'une légère compassion : « Quel que soit son crime, il est une bête humaine, qui respire et qui souffre. »
66. François Mauriac, *Mémoires intérieurs*, *op. cit.*, p. 466.
67. Michel Arnauld, *L'Ermitage*, 15 avril 1906.
68. Cette phrase de l'article du 10 septembre 1899 qui fait écho à celle du 19 août est reprise telle quelle dans *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 211. Elle l'est aussi dans *Le Journal* du 12 octobre : « Par Dreyfus, en France, la question de races est ouverte. »
69. Philippe Oriol, *op. cit.*, p. 1049-1070.
70. Maurice Barrès, *Scènes et Doctrines...*, *op. cit.*, p. 7 et 9.
71. *Id.*, *L'Appel au soldat*, *RV*, t. I, p. 999.
72. *Id.*, *MC*, octobre 1901, t. II, p. 252 ; *Id.*, *La Liberté*, 2 décembre 1903, *MC*, t. III, p. 157-158.
73. Faute de place, les preuves de cet antisémitisme, virulent encore quelques années, seront apportées dans la biographie à paraître.
74. Maurice Barrès, entretien avec Paul Acker, *L'Écho de Paris*, 10 avril 1903.
75. Barodet, 1906, p. 822-823
76. *J.O.*, Chambre des députés, séance du 13 juillet 1906, p. 2363. Cependant, il ne s'« insurge pas contre la vérité judiciaire ».
77. Maurice Barrès, *MC*, t. IV, 13 juillet 1906, p. 183.
78. Charles Maurras à Maurice Barrès, 14 juillet 1906.
79. *J.O.*, Chambre des députés, séance du 20 décembre 1906, p. 3374 ; *Ibid.*, 21 décembre 1906, p. 3400. Voir aussi : *Ibid.*, 27 mars 1907, p. 861 et 28 octobre 1907, p. 1957.
80. Maurice Barrès, « Émile Zola comme Littérateur », *L'Écho de Paris*, 10 mars 1908 ; Michel Drouin, *Zola au Panthéon. La quatrième affaire Dreyfus*, Perrin, 2008 ; Antoine Compagnon, « Les ennemis de Zola », in Alain Pagès (dir.), *Zola au Panthéon. L'épilogue de l'affaire Dreyfus*, Presses Sorbonne nouvelle, 2013, p. 17-31.
81. *J.O.*, Chambre des députés, séance du 19 mars 1908, p. 658-663.
82. *Ibid.*, p. 662.
83. Maurice Barrès, *L'Écho de Paris*, 3 juin 1908.
84. Voir : Michel Mopin, « Débat Aristide Briand, Maurice Barrès, Jean Jaurès », in *Les Grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*, Paris, La Documentation française, 1988, p. 469-476.

85. *J.O.*, Chambre des députés, 2^e séance du 3 juillet 1908, p. 1537-1538.
86. *L'Action française*, sous la plume de Henri Vaugois, écrit que Barrès « relève l'impudence juive ».
87. *J.O.*, Chambre des députés, séance du 8 juillet 1908, p. 1540 ; M. Barrès, *MC*, t. VII, 8 juillet 1908, p. 29.
88. Maurice Barrès « Des mainteneurs de fraternité », *L'Écho de Paris*, 11 septembre 1914.
89. *Id.*, *MC*, 14 septembre 1914, t. XI, p. 98.
90. *Id.*, Denis Pernot et Vital Rambaud (éd.), *Les Diverses Familles spirituelles de la France*, Classiques Garnier, 21, 2017, p. 158.
91. *Id.*, *MC*, t. XI, p. 262.
92. *Id.*, *Scènes et Doctrines ...*, *op. cit.*, p. 63.
93. Maurice Barrès, *L'Appel au soldat*, *RV*, t. I, p. 846.
94. Eugen Weber, *L'Action française*, trad. de l'anglais par Michel Chrestien, Fayard, 1985, p. 229.
95. *Id.*, à Lucien Corpechot, 16 décembre 1916.
96. *Id.*, *MC*, t. XI, p. 89 ; *Id.*, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 86. Voir : Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918. Les intellectuels rencontrent le peuple*, Seuil, 2013, p. 31.
97. *Ibid.*, p. 64 et 150-151.
98. *Id.*, *MC*, 1911, t. IX, p. 19. Le grand rabbin du Consistoire central de France lui écrit le 1^{er} octobre 1916 que ses aumôniers et lui ont « constaté depuis le début de la guerre chez les soldats israélites une grande recrudescence de foi religieuse s'alliant à l'enthousiasme patriotique. Sur ce point, voir : Annette Becker, *La Guerre et la foi. De la mort à la mémoire 1914-1930*, Armand Colin, 2015, et Xavier Boniface, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Fayard, 2014.
99. *Id.*, *MC*, octobre 1914, t. XI, p. 113.
100. Les correspondances actives et passives de Barrès sont conservées dans le fonds Barrès BNF Ms NAF 28210. Voir la copieuse correspondance de guerre dans II B et dans les « dossiers politiques », carton 5, dossier 43 (*Familles spirituelles*, dont les lettres de Robert Hertz), carton 14, dossier 146 (sous le titre *Familles spirituelles*, les écrivains morts à la guerre) ; carton 36, dossiers 1005-1006 (Écrivains combattants, familles spirituelles). Maurice Barrès à Joseph Bédier, 1^{er} décembre 1916 ; Ferdinand Buisson et Samuel Rocheblave, octobre 1916.
101. Voir : Paula Hyman, *De Dreyfus à Vichy. L'évolution de la communauté juive en France 1906-1939*, trad. de l'anglais par Sabine Boulongne, Fayard, 1985, p. 79.
102. Maurice Barrès, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 61.
103. BNF NAF 28210, dossiers politiques, boîte 43.
104. Robert Hertz, *Œuvres publiées*, Cyril Isnart éd., Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque des sciences sociales », 3, 2014.
105. *Id.*, *Un ethnologue dans les tranchées, août 1914 – avril 1915. Lettres de Robert Hertz à sa femme Alice*, présentés par Alexander Riley et Philippe Besnard, préf. de Jean-Jacques Becker et Christophe Prochasson, CNRS éd., 2002, p. 98.
106. Robert Hertz cité par Maurice Barrès, *op. cit.*, p. 64.
107. Maurice Barrès, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 65.

108. Robert Hertz à sa femme, *Un ethnologue...*, *op. cit.*, 24 novembre 1914, p. 120-121 et p. 31-34.
109. *Ibid.*, 28 mars, p. 240, et 6 avril 1915, p. 251.
110. Émile Durkheim, *Lettres à Marcel Mauss*, Philippe Besnard et Marcel Fournier éd, Paris, PUF, 1998, p. 15.
111. *Un ethnologue...*, *op. cit.*, p. 154. « Voilà le grand printemps que j'appelle pour notre race », *Ibid.*, 15 janvier 1915, p. 193.
112. Nicolas Mariot, *Histoire d'un sacrifice. Robert, Alice et la guerre*, Seuil, 2017, p. 351-360. Il y a bien chez Hertz une « radicalisation intime » et une adhésion de proches à son sacrifice. Mais il est plus qu'hasardeux d'établir une analogie entre la radicalisation de Robert Hertz et celle de Mohammed Merah, comme le fait l'historien dans un article de *Libération* : « Du Poilu Hertz à Merah. Une radicalisation en famille. » (https://www.liberation.fr/amphtml/france/2017/10/04/du-poilu-hertz-a-merah-une-radicalisation-en-famille_1600978). Cet article ayant provoqué une avalanche de réactions, N. Mariot a effectué une mise au point : http://www.liberation.fr/amphtml/debats/2017/10/07/du-poilu-hertz-a-merah-une-radicalisation-en-famille-mise-au-point-de-l-auteur_1601531. Voir l'article exemplaire d'Emmanuel Debono, 6 octobre 2017 : <https://www.lemonde.fr/blog/antiracisme/2017/10/06/du-nazi-barbie-a-merah-la-radicalite-en-question/#more-1486>
113. Louise Schwob, BNF, NAF 28210, Fonds Barrès, dossiers politiques, boîte 36, 1005, et « À propos des articles de M. Barrès... », *L'Univers israélite*, 9 février 1917, p. 469-470.
114. L'étude des variantes a été menée par Denis Pernot et Vital Rambaud dans leur édition du livre.
115. Georges E. Lang à Barrès, 18 et 29 décembre 1916.
116. *L'Univers israélite*, 9 novembre 1917, p. 230 ; *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 169-173.
117. Signe de l'importance de ce chapitre : une édition séparée est vite publiée aux États-Unis, relèvent Denis Pernot et Vital Rambaud, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 60.
118. Maurice Barrès, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 72-73.
119. Antoine Prost, *Verdun, Les Lieux de mémoire*, P. Nora (dir.), II. La Nation **, Gallimard, 1986, p. 121 ; Philippe E. Landau, *Les Juifs de France et la Grande Guerre. Un patriotisme républicain*, préf. de J.-J. Becker, CNRS Éditions, 1999, chap. 12 : « Mythe et réalité : la mort du grand rabbin Abraham Bloch », p. 210 ; Paul Netter, *Un grand rabbin dans la Grande Guerre. Abraham Bloch, mort pour la France, symbole de l'Union sacrée*, préf. de P. Landau, Éd. Italiques, 2013, p. 89-113.
120. Maurice Barrès, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 130.
121. *Ibid.*, p. 158-159. Voir aussi : *MC*, t. XI, p. 265.
122. Jean-Bernard Lang et Claude Rosenfeld, *Histoire des Juifs en Moselle*, Metz, Éd. Serpenoise, 2001, p. 156 ; Nathan Netter, *Vingt siècles d'histoire d'une communauté juive (Metz et son grand passé)*, préf. de Georges Samuel, Lipschutz, [1938], 1995, p. 502-503, cité par Romain Dupré, « Les Juifs de France et l'antisémitisme de l'affaire Dreyfus à 1940 », thèse Paris I, Catherine Nicault (dir.), 2015, p. 60.

123. Raoul Girardet, *Le Nationalisme français 1871-1914*, A. Colin, 1966, p. 17-18.
124. Anatole Leroy-Beaulieu, *Les Doctrines de haine, l'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricalisme*, Calmann-Lévy, 1902, p. 83-139. Sans jamais citer le nom de Barrès, l'auteur condamne « une espèce de socialisme provincial et rural » qui est aussi « un socialisme de salon », « un socialisme en gants blancs », *ibid.*, p. 134.
125. Jules Michelet, « Préface de 1869 », in *Le Moyen Âge. Histoire de France*, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1981, p. 17.
126. Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882 », *Œuvres complètes de Renan*, t. I, Calmann-Lévy, 1947, p. 887-906, citation p. 905.
127. Barrès démarque Renan (« Une nation est un territoire où les hommes possèdent en commun des souvenirs, des mœurs, un idéal héréditaire ») dans *L'Appel au soldat*, RV, t. I, p. 960.
128. Maurice Barrès, *Les Diverses Familles...*, *op. cit.*, p. 61 et 65.
129. Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? », *op. cit.*, p. 904.
130. Maurice Barrès, *Scènes et Doctrines ...*, *op. cit.*, p. 20.
131. *Id.*, MC, 1916, t. XI, p. 151.